CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le: 02/09/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT BERENICE RIVIERE

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE

N° Prélèvement: 00285940

BP 15

34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier : LSE22-143724

Identification échantillon : LSE2208-31103-1 Analyse demandée par : ARS DT DE L'HERAULT

N° Analyse: 00286591

Nature: Eau de distribution

Point de Surveillance : SAINTE BRIGITTE Code PSV : 0000002914

Localisation exacte: 10 rue Canta cigales

Dept et commune : 34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS

Coordonnées GPS du point (x,y) X: 43,6641083000 Y: 3,4987765000

UGE: 0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT

Type d'eau: T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Type de visite : D1 Type Analyse : CVM Motif du prélèvement : CS

Nom de l'exploitant : CTE COMMUNES VALLEE HERAULT

2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE

BP 15

34150 GIGNAC

Nom de l'installation : CC. VH - SAINT ANDRE DE SANGONIS Type : UDI Code : 001054

Prélèvement : Prélevé le 25/08/2022 à 13h01 Réception au laboratoire le 26/08/2022 à 03h58

Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHELLAT Chaimae

Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation

humaine

Conditions de prélèvements : INF Flaconnage CARSO-LSEHL

Traitement: CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 26/08/2022 à 08h24

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 02/09/2022

Identification échantillon: LSE2208-31103-1

Destinataire: COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain Température de l'eau	34CLVYL*	24.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
Analyses physicochimiques Analyses physicochimiques Conductivité électrique		432	μS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
brute à 25°C COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés								
Chlorure de vinyle	34CLVYL*	0.144	μg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M ET105	0.5		#

34CLVYL* ANALYSE (CLVYL=CLVYL+COND) CHLORURE DE VINYLE (ARS34-2017)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Sébastien GASPARD Responsable de laboratoire

